

**LISTE TARIFAIRE DU CANADA**

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
9002.11.90	--- Autres	A	2.5 %	2.5 %
9002.19	-- Autres			
9002.19.10	--- Pour les instruments photogrammétriques; pour les télémètres; pour les lecteurs-reproducteurs de microfilms; pour les microscopes; objectifs de lunettes d'un diamètre d'au moins 6 cm et d'au plus 20,5 cm pour les télescopes astronomiques	D	En fr.	En fr.
9002.19.90	--- Autres	A	2.5 %	3.7 %
9002.20	- Filtres			
9002.20.10	--- Filtres de couleur pour appareils de prises de vues; filtres pour instruments photogrammétriques et stéréoscopiques; filtres de polarisation pour microscopes	D	En fr.	En fr.
9002.20.90	--- Autres	A	2.5 %	3.7 %
9002.90	- Autres			
9002.90.10	--- Lentilles, viseurs et oculaires d'une espèce utilisée avec les appareils des n <sup>os</sup> tarifaires 9002.11.10 et 9002.19.10; trames pour les arts graphiques; miroirs et prismes pour les télescopes d'astronomie du n <sup>o</sup> tarifaire 9005.80.10	D	En fr.	En fr.
9002.90.20	--- Miroirs pour projecteurs; viseurs et lentilles additionnelles pour les projecteurs cinématographiques	A	En fr.	4.6 %
9002.90.30	--- Autres miroirs	A	7.5 %	7.5 %
9002.90.90	--- Autres	A	5 %	5 %
90.03	Montures de lunettes ou d'articles similaires, et leurs parties.  - Montures :			
9003.11	-- En matières plastiques			
9003.11.10	--- Pour lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux; pour verres prismatiques pour la lecture	D	En fr.	En fr.
9003.11.20	--- D'autres lunettes ou marchandises similaires	B	6 %	6 %
9003.19	-- En autres matières			
9003.19.10	--- Pour lunettes de sûreté conçues pour des travailleurs qui exécutent un travail dangereux; pour verres prismatiques pour la lecture	D	En fr.	En fr.
9003.19.20	--- D'autres lunettes ou marchandises similaires	B	6 %	6 %
9003.90	- Parties			